

L'ARRÊT DE PRODUCTION DE LA KAISER JEEP CANADA LTD.

Motion n° 199—M. Broadbent:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement canadien et la société «Kaiser Jeep Canada Ltd.» au sujet de l'arrêt de sa production au Canada.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce informe le député que les lettres demandées renferment des données confidentielles sur les affaires internes de la société mère et sur les résultats obtenus par la filiale canadienne dans le cadre de l'accord sur l'automobile. Ces données appartiennent de droit aux propriétaires et les divulguer pourrait avoir de graves désavantages non seulement pour la société mère en cause et ses futures opérations au Canada, mais aussi pour d'autres compagnies qui ont, de leur côté, fourni des renseignements semblables, confidentiellement. Dans ces conditions, le ministre prie le député de retirer sa motion.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'y consens.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LES SUBVENTIONS POUR L'EXPANSION ÉCONOMIQUE

Motion n° 256—M. Burton:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie énumérant les 278 subventions au développement consenties par le ministre de l'Expansion économique régionale entre janvier et la mi-novembre 1969, et donnant dans chaque cas a) le nom et l'adresse de l'entreprise bénéficiaire, b) le montant de la subvention, c) le prix total estimatif de l'ouvrage, d) la nature de l'ouvrage visé par la subvention et son emplacement, e) le nombre d'emplois nouveaux qui seront ainsi créés.

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'offres de subventions, non pas de subventions accordées. Dans chaque cas, les détails sont rendus publics lorsque la réalisation du projet est amorcée et avant qu'aucune subvention ne soit versée. Tant qu'on n'en est qu'à la phase de l'offre, il est essentiel au succès du programme que tous les détails soient gardés confidentiels.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire m'a consulté à ce sujet. Les renseignements qu'il me fournit me porte à croire que le communiqué du ministère publié le 19 novembre, par lequel on annonçait la création de nombreux nouveaux emplois en 1969, est une supercherie et une fraude. En conséquence, je demande que cette motion soit mise aux voix.

[M. l'Orateur.]

L'hon. M. Macdonald: A l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, puis-je demander quand sera mis en délibération l'avis de motion n° 80 inscrit en mon nom, qui figure au *Feuilleton* depuis le 23 octobre?

L'hon. M. Macdonald: Je me renseignerai, monsieur l'Orateur.

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, en même temps, le leader de la Chambre pourrait-il dire quand l'avis de motion n° 32 inscrit en mon nom le 23 octobre pourra être mis en délibération?

L'hon. M. Macdonald: Je me renseignerai là-dessus aussi, monsieur l'Orateur.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, la question que je veux poser au président du Conseil privé, touche un avis de motion portant production de document, avis n° 30, adopté le 17 décembre et ayant trait au rapport du professeur Jeremy Williams au sujet de la législation sur les conflits d'intérêt. Le ministre peut-il dire quand ce document, déjà demandé, sera déposé?

L'hon. M. Macdonald: Demain ou après-demain, monsieur l'Orateur.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, je voudrais être renseigné au sujet des avis de motion n° 295 et 296, inscrits au *Feuilleton* le 9 décembre. Il me semble que ces motions auraient dû être étudiées.

QUESTIONS ORALES

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS DES ALLIÉS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Défense nationale quelle est la politique du gouvernement depuis que nos alliés ont limité sensiblement l'accès du Canada aux renseignements militaires et stratégiques, situation qui pourrait compromettre l'avenir de nos opérations de défense.

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): A mon avis, monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition conclut des choses que ne justifient pas les témoignages auxquels il songe apparemment.